



COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt du mois de juin,

À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 14 juin 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de juin.

Etaient présents : Françoise BOULARD, David CHRISTIN, Christophe DALLOZ, Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yves OBERTINO, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

Absent excusé : Monsieur Jérôme LAFFLY

Procurations : Mesdames Prisca MAIRE, Séverine PIERRE et Edith VIEILLE et Messieurs Yannick MYOTTE-DUQUET et Hervé SIMONIN qui donnent procuration respectivement à Frédéric POURCHET, Christophe DALLOZ, Elisabeth REDOUTEY, David CHRISTIN et Laurent FAIVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DALLOZ

Monsieur Christophe DALLOZ a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

Madame Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire présente les décisions prises par délégation depuis la session précédente :

07 : Signature prêt salle polyvalente

08 : Travaux de peinture routière + fourniture

09 : Achat de coussins berlinois

10 : Signature crédit-bail pour une tondeuse-microtracteur + une débrouailleuse

11 : Notification marché public : remplacement de certaines menuiseries extérieures – Salle polyvalente

12 : Achat de matériel nouvelle classe de maternelle

A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dispositif mutualisé de vidéoprotection – délibération 22/06/2022

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val de Morteau, la CCVM et ses communes membres souhaitent développer un système mutualisé de vidéoprotection, afin de compléter le maillage des différents axes entrants du territoire, en complément des systèmes déjà existants en particulier sur Morteau et Villers-le-Lac.

Notre commune serait ainsi équipée de 3 systèmes de vidéoprotection :

- Les Fins : giratoire de la ZA Bas de la Chaux – 4 caméras
- Les Fins : patte d'ours (RD 46 / RD 437) – 2 caméras
- Les Fins : carrefour des Suchaux – 2 caméras

L'investissement, pour un total de 73 100 € HT, serait porté par la CCVM, les communes concernées prenant en charge l'abonnement mensuel et la maintenance annuelle. A ce jour, ces dispositifs ne sont pas subventionnés par l'Etat.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée décide, par 19 voix pour, 3 contre et 0 abstentions, de valider l'intégration de la commune de LES FINS dans ce dispositif de vidéoprotection mutualisé dont la coordination est assurée par la CCVM.

Désignation d'un nouvel élu dans les commissions thématiques – délibération 23/06/2022

Madame le Maire informe que, suite à l'arrivée d'un nouvel élu, il est de l'intérêt de compléter les commissions. Monsieur Christophe DALLOZ, à sa demande, intègre les commissions : Finances / Personnel / Bâtiment-Patrimoine / Urbanisme / Economie- Commerce – Artisanat
L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée décide à l'unanimité des membres présents de valider la nouvelle composition des commissions.

F FINANCES

Admission de créance en non – valeur - délibération 24/06/2022

Madame le Maire informe que pour donner suite à la proposition de Monsieur le trésorier de Morteau, il y a lieu de passer en non-valeur la somme de 300.00€ pour le budget principal et 0.10€ pour le budget bois concernant des créances irrécouvrables.
L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée décide par 20 voix pour et 2 abstentions de valider l'admission en non-valeur de la somme de 300.10€.

S SCOLAIRE

Approbation du PEDT : Projet Educatif Territorial – délibération 25/06/2022

Madame Le Maire donne lecture du PEDT 2022-2026, validé par la commission Education en date du 09 juin 2022. Le PEDT arrive à échéance le 30 juin 2022. Le document doit être mise à jour pour la période 2022-2026. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de valider le PEDT pour la période 2022-2026.

Ouverture d'une 5ème classe en maternelle

Madame le Maire expose qu'une 5^{ème} classe sera ouverte en maternelle à la rentrée 2022/2023. Cette ouverture étant confirmée par l'inspectrice académique, les locaux seront aménagés durant les vacances d'été, le matériel nécessaire à cette ouverture est commandé.

Projet Pôle Educatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancé de ce dossier. Le bureau d'étude travaille dorénavant sur un nouveau projet de réhabilitation de l'école.
Madame le Maire communiquera à la population à l'automne sur ce projet.

U URBANISME

Détermination du prix du terrain d'aisance

Suite à une demande d'acquisition de terrain d'aisance, Madame le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer sur un prix de vente de terrain d'aisance.
Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération quand le PV de mesurage sera établi par Madame BETTINELLI, Géomètre à Morteau.

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022 – délibération 26/06/2022

L'assemblée est informée que suite à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1211 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales, des changements sont prévus dans l'information au public.

Les comptes-rendus sont supprimés : seuls les procès-verbaux resteront dans une forme simplifiée.

Par défaut, les délibérations ne seront plus affichées en Mairie, mais une liste des délibérations prises devra être affichée. Elles seront consultables au secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture.

Ces changements interviendront à compter du 01 juillet 2022.

Informations diverses

Comptes-rendus des commissions :

- Marché de voirie
- Mise en concurrence Travaux d'exploitation forestière – Parcelle 39 –
- Marché menuiseries extérieures – salle polyvalente
- Lotissement communal « Les Genêts » (continuité des Floralties / Meix Brenet)

Questions diverses

Lotissement « Les Genêts »

Madame le Maire présente le projet de découpage des 5 parcelles qui seront commercialisées prochainement en continuité du lotissement « des Floralties ».

Maison forestière

Des visites sont en cours avec l'agence immobilière SAFTI. Le prix de vente est fixé à 337 000€.

Bois

Monsieur James MICHEL, adjoint en charge des affaires forestières informe le Conseil Municipal que la vente de bois façonné du 18 mai a été attribué (352 m3 à 100.88€/m3) à la scierie BROSSARD D'INDEVILLERS.

L'exploitation de la coupe de la parcelle 39 a fait l'objet d'une mise en concurrence. Quatre exploitants forestiers ont été sollicités pour la remise d'une offre. Deux réponses sont parvenues en mairie. L'offre de Daniel BILLOD-LAILLET a été retenue pour un prix unitaire HT de 25€/m3. L'exploitation devra être finalisée pour le 15 octobre 2022.

Réunion de conseil

Monsieur DALLOZ Christophe souhaite que les dates des réunions du Conseil soient planifiées. Madame le Maire prend note et informera le Conseil Municipal de la prochaine réunion de Conseil plus tôt que les 3 jours francs légaux quand cela sera possible.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 21h37

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le Maire
Elisabeth REDOUTEY